



PREFET DE LA VIENNE

Direction
Départementale des
Territoires

Service Eau et Biodiversité

Déclaration de piégeage

du 01/07/2026 au 30 juin 2029

sur la commune de : BIARD

au lieu-dit : ACCA de BIARD

Référence : arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles

(écrire lisiblement – si possible en majuscules)

Je soussigné (nom – prénom en lettres capitales) : DESVIGNES GUY

Demeurant : 13 Bis RUE DES CÔTEAUX DE BEL AIR

Localité / Code Postal : BIARD 86580

Téléphone : 06-82-33-85-77 Télécopie ou courriel : guy.desvignes86@gmail.com

Agissant en qualité de :

☐ Détenteur du droit de destruction : (préciser ci-contre) : ☐ Propriétaire ☐ Fermier ou possesseur

Dans les cas mentionnés ci-dessous, vous devez avoir reçu la délégation écrite du (des) détenteur(s) du droit de destruction pour le(s) territoire(s) mentionné(s) ci-dessous,

☐ Délégué du propriétaire ☐ Délégué du fermier ou du possesseur

☐ Président de la Société de Chasse Privée de :

☒ Président de l'ACCA de : BIARD

déclare procéder à la régulation par piégeage des populations animales classées nuisibles.

(avant toute déclaration, prendre connaissance en Mairie de l'arrêté préfectoral qui fixe pour le département de la Vienne la liste des espèces nuisibles pour l'année cynégétique en cours).

Identité du piégeur agréé mettant en œuvre les opérations de destruction :

Nom – prénom (en lettres capitales) : DESVIGNES GUY

Demeurant : 13 Bis Rue des Côteaux de Bel Air

Localité / Code Postal : BIARD 86580

Téléphone : 06-82-33-85-77 Télécopie :

Numéro d'agrément : 2016-086-014 Date et lieu de l'agrément : EDC 86 Fin Août 2016

Identité de la personne assurant la surveillance quotidienne des pièges (si différente du piégeur agréé) :

Nom – prénom (en lettres capitales) :

Demeurant :

Localité / Code Postal :

Téléphone : Télécopie :

Fait à BIARD le 06/07/2026

(Signature du piégeur)

Date et cachet de la Mairie



Cette déclaration doit être complétée en deux exemplaires :

- 1 exemplaire, visé par la mairie, est remis au déclarant ;
- 1 exemplaire est faxé ou transmis par mail à la DDT de la Vienne avant d'être affiché en mairie à l'emplacement réservé aux affichages officiels jusqu'à l'achèvement de la saison cynégétique.

A adresser à la D.D.T. de la Vienne – 20, rue de la Providence – B.P. 80 523 – 86020 POITIERS CEDEX
Tél. : 05 49 03 13 00 - Fax : 05 49 03 13 06 - courriel : ddt-chasse@vienne.gouv.fr

25/07/2014



Publié le : 07/07/2026 08:56 (Europe/Paris)

Collectivité : Biard

https://www.ville-biard.fr/documents_administratifs/70240